

Les Contractants

D'une part, les fabricants :

CARRES RONDS

Céline Boizard
10 rue des Maréchaux
ZAC des Trois Marches Route de Lorient
35132 Vezin-le-Coquet

D'autre part, l'adhérent-e :

M. / Mme Prénom

E-mail : Téléphone :

demeurant.....

Objet et durée du contrat

5^{ème} Année (saisons 9 & 10) du/...../2018 au 29/08/2019

pour l'approvisionnement en **gâteaux secs sans gluten fabriqués par leurs soins, le 1er jeudi du mois, 2 fois dans la saison** (se reporter au calendrier des distributions pour les dates

Produit	Composition	Contenant	Tarif
Langues de chat	Biscuit fin et croquant au délicat goût de vanille - Beurre, farine (riz, maïs), sucre blond, blancs d'œufs, fécule de maïs, vanille	120g	4,16€
Palets aux éclats de caramel au beurre salé	Fabriqués dans le respect de la tradition bretonne - Farine (riz intégrale, maïs, graines de guar), sucre blond, beurre, fécule de maïs, caramel au beurre salé 10,4%, jaunes d'œufs, poudre à lever sans gluten, sel	160g	4,26€
Spéculoos	Recette traditionnelle belge revisitée sans gluten, sans œufs - Farine (riz intégrale, maïs), sucre (blond, rapadura), beurre, fécule de maïs, bicarbonate de sodium, épices, sel	135g	3,47€
Cookies chocolat coco	Sans produits laitiers - Farine (riz intégrale, maïs, graines de guar), chocolat noir 15,7%, noix de coco 14,6%, fécule de maïs, huile de tournesol, œufs, poudre à lever sans gluten, sel	160g	4,06€
Cookies tout chocolat	Sans produits laitiers - Chocolat noir (à 60% de cacao) 33,2%, farine (riz intégrale, maïs, graines de guar), sucre blond, fécule de maïs, huile de tournesol, œufs, poudre à lever sans gluten, sel	160g	4,16€
Petits citrons	Sans produits laitiers - farines (riz intégrale, maïs, graines de guar), sucre blond, fécule de maïs, huile de tournesol, œufs, noix de coco, huile (tournesol, coprah), jus de citron, poudre à lever, huile essentielle de citron, sel	160g	4,06€
Brownie	Produit frais - Conservation 1 mois - sous emballage hermétique sans gluten, sans produits laitiers, avec noix de pécan	Unité=60g	2,70€
Tarte aux noix	Produit frais - Conservation 1 mois - sous emballage hermétique - Sans gluten,	Unité=60g	2,70€

L'adhérent-e s'engage auprès du fabricant CARRES RONDS pour une commande minimum de 20€ sur la période concernée versés par chèque à la signature du contrat.

Cette somme constitue la « tirelire » de base de l'adhérent-e de laquelle sera déduit le montant correspondant à chaque commande passée (produits au choix dans la liste ci-dessus).

S'il le souhaite, l'adhérent-e peut renouveler sa « tirelire » dès lors que le solde est égal à Zéro.

Un point sera fait à la fin de la saison 8 – (mars à août 18), notamment pour les personnes qui ne souhaitent pas commander de gâteaux en saison 9 (sept 18 à fév 19) ou que des changements interviennent du fait du fabricant.

L'adhérent-e choisit de régler la somme de € par chèque

Fait à Erquy, le

Signature de l'adhérent-e

Signature de Céline Boizard

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans le présent contrat, à savoir :

Engagement de l'Adhérent-e

- ⤴ Etre membre de l'association « Les Paniers d'Erquy » et à jour de la cotisation pour l'année en cours
- ⤴ Préfinancer la production
- ⤴ Assurer au moins 1 permanence de distribution des produits pendant la durée du contrat
- ⤴ Gérer le partage éventuel de ses produits, ses retards et absences (vacances ...) aux distributions
- ⤴ Participer aux réunions de bilan de fin de saison (2 par an)

Engagement des producteurs

- ⤴ Livrer **le 1er jeudi du mois, 2 fois par saison** des produits bio de qualité issus de leur fabrication
- ⤴ Etre présents aux distributions autant que possible en fonction de leur charge de travail
- ⤴ Donner régulièrement des nouvelles sur le déroulement de leur activité et les difficultés éventuelles rencontrées
- ⤴ Accueillir les adhérents sur le site de fabrication à minima une fois par an
- ⤴ Etre transparent sur le mode de fixation du prix, les méthodes de travail et l'approvisionnement de matières premières

Engagements communs

Les partenaires s'engagent à partager les risques et avantages liés à l'activité et à faire part à l'association « Les paniers d'Erquy » des soucis rencontrés

Les distributions

Les distributions ont lieu le **le 1er jeudi du mois, 2 fois par saison** de 18h30 à 19h45 à la salle municipale de l'Eden, 14 rue Castelnau, Erquy. **Elles sont assurées par au moins 3 adhérents de l'association.**

Se reporter au calendrier des distributions pour les dates précises. Le document est disponible sur le site à la page des contrats : www.amap-paniers-erquy.fr

En cas de nécessité absolue, « Les paniers d'Erquy » se réserve le droit de modifier le lieu, le jour ou l'horaire de distribution.

En cas de situation exceptionnelle, les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents, le producteur partenaire et le collectif de l'association « Les paniers d'Erquy »

Mode de paiement

Le principe de l'AMAP reposant sur l'avance faite au producteur ou fabricant, le chèque alimentant la tirelire de base devra être établi au moment de l'engagement et remis à l'association les Paniers d'Erquy qui le remettra au producteur lors de la première commande.

Le chèque doit être libellé à l'ordre de **CARRES ROUNDS** et daté du jour de la signature du contrat.